



Concertation préalable

Du 9 avril au 19 juin 2026

CAHIER ACTEUR DE LA COMMUNE DE CERS

Idéalement située au croisement de grands flux régionaux, Cers bénéficie d'une desserte privilégiée par la route départementale 612 et les autoroutes A9 et A75. Sa proximité immédiate de l'aéroport Béziers-Cap d'Agde et de la Méditerranée, ainsi que la présence du Canal du Midi, en font un territoire naturellement attractif et ouvert.

Implantée dans un paysage viticole reconnu, la commune bénéficie d'un environnement économique en mouvement, où traditions, savoir-faire et innovation se rencontrent.

Cette combinaison unique a soutenu une croissance démographique marquée, notamment lors du développement résidentiel des années 1970-1980.

Aujourd'hui, l'arrivée de la gare nouvelle représente un tournant stratégique : elle renforcera la centralité de Cers dans les mobilités nationales et internationales, attirera de nouveaux investissements et stimulera l'implantation de services et d'activités. Cers se positionne comme un pôle d'équilibre incontournable pour le développement du territoire biterrois.



Concertation garantie par



La ville de Cers est située en région Occitanie, dans le département de l'Hérault. Elle fait partie de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée qui regroupe 17 communes.

Avec plus de 2 500 habitants, Cers est un pôle-relais dans l'armature territoriale du biterrois.

La commune de Cers est directement concernée par le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan : dès la phase 1, avec le raccordement de la ligne à grande vitesse à la ligne ferroviaire existante, puis en phase 2, avec la création de la gare nouvelle de Béziers-Est, implantée sur la commune voisine de Villeneuve-lès-Béziers, en limite immédiate du territoire de Cers.

Contact :

Olivier PALANQUE
Maire de Cers
Avenue de la Promenade
34420 CERS

Téléphone :
04.67.39.30.29

Courriel :
olivier.palanque@villedecers.fr

UNE COMBINAISON DE PROJETS STRUCTURANTS ET UN AVENIR AMBITIEUX

Situé à proximité immédiate de Cers, sur la commune voisine de Villeneuve-lès-Béziers, le site envisagé pour la gare « Béziers Est » est directement connecté aux autoroutes A9 et A75, ainsi qu'à la route départementale 612 qui relie le Biterrois au littoral.

Cette configuration permet de capter aisément les flux de voyageurs et de faciliter les déplacements depuis un vaste bassin de vie.

Pensée comme un pôle d'échanges structurant, la future gare a vocation à devenir un moteur de développement et d'attractivité pour Cers, en renforçant le rôle de la commune au sein du territoire biterrois.

Cette dynamique territoriale s'inscrit dans un contexte local particulièrement favorable, marqué par l'implantation récente à Cers d'un projet majeur porté par la coopérative Alma Cersius, dont le vignoble s'étend sur 1700 hectares, entièrement classifiés en IGP Pays d'Oc, Coteaux de Béziers, Haute Vallée de l'Orb et Côtes de Thongue.

Positionnée à l'entrée de la commune, la future cave Alma Cersius, en cours d'achèvement, constitue un investissement stratégique pour l'économie viticole locale.

Ce projet ambitieux de cave accompagne la croissance soutenue de la coopérative, qui a commercialisé près de 10 millions de bouteilles en 2024.

Avec une superficie totale de 8 200 m² et un investissement de 17 millions d'euros, la nouvelle cave dotera Alma Cersius d'outils modernes et performants. Grâce à cette nouvelle infrastructure, Alma Cersius aspire à renforcer sa présence sur le marché national et à l'international.

La combinaison et la proximité de ces deux projets structurants – la gare « Béziers Est » et la nouvelle cave Alma Cersius – placent la ville de Cers dans une dynamique de développement sans précédent.

L'une renforce l'accessibilité et l'attractivité du secteur, l'autre vient consolider son identité viticole et son potentiel économique.

Ensemble, ils contribuent à faire de Cers un territoire en mutation, où mobilités, développement touristique, production locale et innovation se rejoignent pour dessiner un avenir ambitieux.



UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE

La ville de Cers se situe en interface directe avec le front urbain de Villeneuve-lès-Béziers et le canal du Midi.

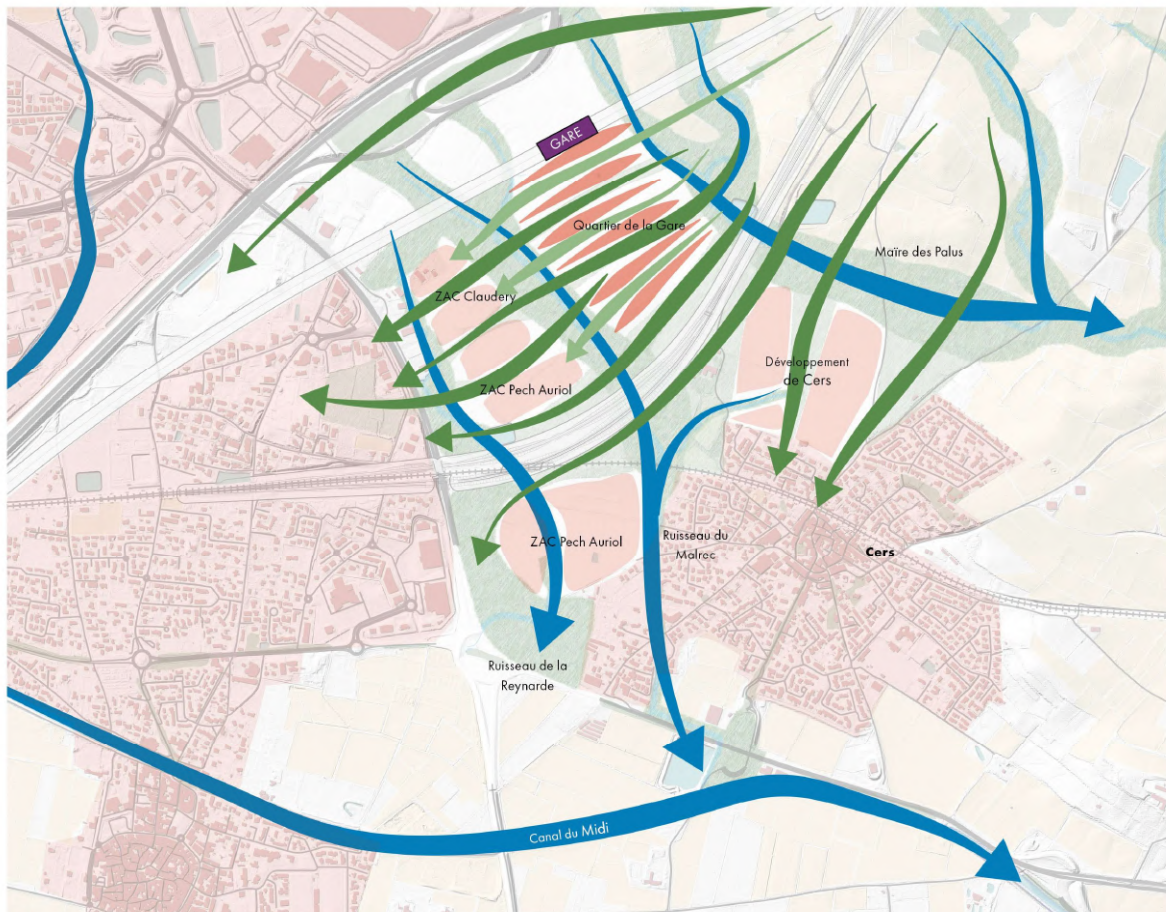
Cette localisation en limite d'urbanisation laisse subsister de larges emprises non bâties, caractérisées par des milieux agricoles ouverts à dominante viticole, formant la matrice paysagère principale.

La commune a inscrit son développement dans une logique d'urbanisme durable, fondée sur l'optimisation du foncier, la densification maîtrisée, la diversification typologique de l'habitat et la montée en qualité des espaces publics. Cette stratégie vise à renforcer la compacité urbaine tout en préservant les continuités écologiques et les fonctionnalités agricoles.

L'organisation du futur quartier autour de la gare nouvelle met également en évidence une structuration spatiale hiérarchisée. La trame bleue s'appuie sur les cours d'eau existants et leurs ripisylves, assurant la continuité hydrologique et la gestion des eaux pluviales.

La trame verte, organisée transversalement, assure une continuité écologique entre les différents corridors naturels et constitue un support pour les mobilités actives. Associée à la trame bleue, elle forme l'ossature des liaisons douces intercommunales entre Villeneuve-lès-Béziers et Cers, sécurisées et directement connectées au quartier de la gare nouvelle.

La future voie communautaire de liaison Cers - Villeneuve-lès-Béziers viendra renforcer les continuités de desserte avec l'accès principal à la gare nouvelle, assurant une visibilité optimale de l'accès à ce pôle d'échanges multimodal.



LE QUARTIER DE LA GARE NOUVELLE, UN PROJET URBAIN COHERENT

Le futur quartier de la gare nouvelle s'inscrit dans une démarche d'aménagement concertée, conduite par la communauté d'agglomération avec les communes de Béziers, Villeneuve-lès-Béziers et Cers. Il répond aux enjeux de mobilité, de développement territorial et de cohérence urbaine à travers trois orientations prioritaires :

- La création d'un pôle multimodal de référence, garantissant une organisation optimale des correspondances entre le transport ferroviaire, la voiture et les réseaux de transports collectifs locaux.
- Le renforcement des liaisons entre les gares, le centre-ville de Béziers et les principales zones d'activités économiques, afin de soutenir l'attractivité et la dynamique économique du territoire.
- L'intégration de la gare nouvelle dans un projet urbain cohérent, en continuité avec l'urbanisation existante ou projetée, assurant un impact environnemental limité et une articulation harmonieuse avec les orientations de développement territorial.

CONCLUSION

La gare nouvelle de Béziers-Est constitue un équipement structurant majeur pour l'avenir de Cers et, plus largement, pour l'ensemble du territoire biterrois. Inscrite dans le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP), elle jouera un rôle déterminant dans l'amélioration de l'offre ferroviaire.

Sa mise en service permettra notamment de renforcer les dessertes en gare centrale de Béziers et d'assurer une connexion directe avec la ligne de bus en site propre reliant Béziers à la gare nouvelle.

La commune de Cers réaffirme son engagement en faveur de la réalisation de la LNMP et de la gare nouvelle de Béziers Est.

Ces infrastructures sont essentielles pour accompagner la croissance du territoire, soutenir son attractivité et répondre durablement aux besoins de mobilité des habitants et des usagers. Elles contribueront également à structurer les dynamiques urbaines, à améliorer les connexions intermodales et à favoriser des modes de déplacement plus performants et plus durables.

Schéma de secteur "Gare nouvelle" co-construit par la CABM avec les communes de Béziers, Cers et Villeneuve-lès Béziers

